



**RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES
DE VOTRE ENFANT AU COURS DE LA PRÉSENTE ANNÉE SCOLAIRE**

Classe : 3^e année

PRINCIPALES ÉVALUATIONS

**Français, langue
d'enseignement**

La compétence *Lire* et les connaissances qui y sont associées feront l'objet d'évaluation à chacun des trois bulletins de l'année. Les éléments qui permettront à l'enseignante ou à l'enseignant de porter son jugement sont de divers ordres : grilles d'observation, entretiens de lecture, carnet de lecture, travaux écrits individuels ou d'équipe dans toutes les disciplines...

La compétence *Écrire* et les connaissances qui y sont associées feront l'objet d'évaluation à chacun des trois bulletins de l'année. Les éléments qui permettront à l'enseignante ou à l'enseignant de porter son jugement sont de divers ordres : situations d'écriture dans toutes les disciplines, entrevues, grilles d'observation, traces d'analyse grammaticale...

La compétence *Communiquer oralement* et les connaissances qui y sont associées feront l'objet d'évaluation au (à déterminer : 1^{er} ou 2^e) et au 3^e bulletin de l'année. Les éléments qui permettront à l'enseignante ou à l'enseignant de porter son jugement sont de divers ordres : situations de communication orale dans toutes les disciplines, grilles d'observation...

Anglais, langue seconde

À chaque étape, le développement des compétences de votre enfant sera évalué selon les modalités et les moyens retenus par l'enseignant.

Parmi les compétences ci-dessous, une compétence sera évaluée au 1^{er} bulletin et les deux autres seront évaluées au 2^e bulletin.

- *Interagir oralement en anglais*
- *Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus*
- *Écrire des textes*

Toutes les compétences seront évaluées au dernier bulletin. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (exercices, contrôles, activités, situations d'apprentissage, situations d'évaluation, etc.).

<p>Mathématique</p>	<p>Le développement, chez votre enfant, de la compétence 1 <i>Résoudre une situation-problème</i> sera évalué au 2^e et au 3^e bulletin de l'année. Les traces qui permettront de porter ce jugement seront constituées de problèmes variés.</p> <p>Le développement chez votre enfant de la compétence 2 <i>Raisonner à l'aide de concepts et de processus mathématiques</i> sera évalué à toutes les étapes. Les traces qui permettront de porter ce jugement seront constituées de situations d'application, de différents projets, activités, examens, etc. De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (contrôles, tests, etc.).</p>
<p>Science et technologie</p>	<p>À chaque étape, les compétences de votre enfant seront évaluées en résolution de problème par des projets, des grandes questions à résoudre, de l'analyse et de la conception d'objets technologiques, seul ou en équipe. Les connaissances seront évaluées par ces projets ou par des expériences, des exercices ou des tests.</p>
<p>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</p>	<p>À chacune des étapes, le développement des compétences de votre enfant ainsi que l'acquisition de connaissances sur différentes sociétés seront évalués à partir de lectures, de projets, de contrôles, de tests ou d'exercices.</p>
<p>Arts plastiques</p>	<p>Le développement des compétences <i>Réaliser des œuvres personnelles</i> et <i>Réaliser des œuvres médiatiques</i> sera évalué au 2^e et 3^e bulletin de l'année.</p> <p>Le développement de la compétence <i>Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades</i> sera évalué au 3^e bulletin de l'année.</p> <p>De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (projets, activités, fiches, évaluations écrites, évaluations orales, discussions, etc.)</p>

<p>Musique</p>	<p>La discipline sera évaluée. Le développement des compétences <i>Inventer des œuvres musicales</i> sera évalué au 2^e et 3^e bulletin de l'année.</p> <p>Le développement des compétences <i>Interpréter des œuvres musicales</i> sera évalué au 1^{er} et 3^e bulletin de l'année.</p> <p>Le développement de la compétence <i>Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades</i> sera évalué au 2^e et 3^e bulletin de l'année.</p> <p>De plus, de façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens (projets, présentations, activités, fiches, évaluations écrites, évaluations orales, discussions, etc.).</p>
<p>Éducation physique et à la santé</p>	<p>Le développement des compétences de votre enfant sera évalué au 2^e et 3^e bulletin de l'année.</p> <p>De plus, à travers différents moyens d'action, les connaissances acquises seront évaluées de façon régulière par différents moyens (carnets, questionnement, observations dans la pratique d'une activité physique, etc.).</p>
<p>Éthique et culture religieuse</p>	<p>Les compétences et les connaissances des élèves seront évaluées au 2^e et au 3^e bulletin de l'année selon les modalités et les moyens retenus par l'enseignant : grilles, productions, entrevues, etc. peuvent être utilisées.</p> <p>Par la pratique du dialogue, l'élève développera sa capacité à porter un jugement éthique et à exprimer sa compréhension du phénomène religieux.</p>

Commentaires sur les apprentissages relatifs aux disciplines

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Commentaires sur les autres compétences

Une seule compétence fera l'objet de commentaires inscrits dans le bulletin :

- *Travailler en équipe*
- *Savoir communiquer*
- *Exercer son jugement critique*

Étape 3 : Organiser son travail.

Communications officielles de l'année

Première communication	12 octobre 2018
-------------------------------	------------------------

Premier bulletin	Au plus tard le 14 novembre 2018
-------------------------	---

Deuxième bulletin	Au plus tard le 12 mars 2019
--------------------------	-------------------------------------

Troisième bulletin	21 juin 2019
---------------------------	---------------------